

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 27 FÉVRIER 2025 – 19H00

Ouverture de la séance : 19 heures

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE

Le quorum est atteint.

Madame Stéphanie CHERVIN est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- conclure l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse avec la société SPIRALE PICHON portant prolongation de la durée du contrat de 11 mois,
- conclure l'avenant N°2 pour le lot N°4 – menuiseries intérieures bois, pour le marché de travaux relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse. L'avenant a pour objet les travaux en moins-value pour la somme de -1 442,68 € HT portant le nouveau montant du marché à 141 245,31 €,
- signer une convention d'obtention et d'achat de certificats d'économie d'énergie avec la société OFEE pour le STUDIO'J,
- allouer à la SASU L'ALLIER DU VIN une aide d'un montant de 3 776 € au titre du programme d'aide à l'immobilier d'entreprises pour la redynamisation des activités commerciales des centres-bourgs en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Allier, qui apporte une aide de 7 552 €,
- conclure l'avenant N°2 pour le lot N°12 – chauffage, climatisation -ventilation-plomberie-sanitaire – avec la SAS A2L, pour le marché de travaux relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse. L'avenant a pour objet les travaux en moins-value pour la somme de – 2 005 € HT portant le nouveau montant du marché à 256 485 €,
- conclure l'avenant N°2 à l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine commune, pour le groupement de commandes Communauté de Communes / EHPAD François GREZE ; cet avenant modifie le montant du pourcentage de la clause de non exclusivité pour le lot N°3 Viande fraîche conventionnelle, label bio, attribué à SOCOPA VIANDE, et le porte à 10%,
- conclure l'avenant N°1 au marché de nettoyage de l'école élémentaire de LAPALISSE à la société ABER NETTOYAGE, portant modification de l'article 3.1 du CCAP sur la clause de variation de prix en insérant un nouvel indice, celui d'origine étant supprimé,
- fixer les tarifs de vente de crêpes et de boissons à 2 € l'unité pour le 28 février 2025 lors d'un spectacle présenté aux parents par les enfants accueillis au centre de loisirs. Cette vente sera assurée par et au profit du Conseil Communautaire des Jeunes,
- actualiser les prix de vente des produits proposés par l'Office du Tourisme à compter du 30 janvier 2025. L'actualisation porte sur les frais d'expéditions,
- autoriser le Conseil Communautaire des Jeunes à organiser une tombola du 21 mai 2025 au 28 juin 2025, pour permettre l'aide au financement d'un séjour de cohésion qui se déroulera du 24 au 27 octobre 2025. La grille de tombola sera vendue 2 € ; un panier garni sera offert par grille entièrement vendue,

- conclure l'avenant N°1 au marché relatif aux travaux d'extension de la liaison Maison France Services, conclu avec la société COLAS ; l'avenant a pour objet les travaux en moins-value pour la somme de – 2 871,50 € HT portant le nouveau montant du marché à 58 628,90 € HT,
- conclure l'avenant N°1 pour le lot N°9 – façades – avec l'entreprise ROSSIGNOL, pour le marché de travaux relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse. L'avenant a pour objet les travaux en moins-value pour la somme de – 650 € HT portant le nouveau montant du marché à 175 578,77 €,
- d'organiser, durant les vacances d'été, dans le cadre des activités de l'accueil collectif de mineurs du Pays de Lapalisse les séjours suivants :
 - ➡ séjour à BERT du lundi 7 juillet au jeudi 10 juillet pour les enfants de 7 à 9 ans, au tarif de 75 € (82,50 € pour les extérieurs),
 - ➡ séjour à BERT du mardi 15 juillet au vendredi 18 juillet, pour les enfants de 10 à 12 ans, au tarif de 75 € (82,50 € pour les extérieurs),
 - ➡ séjour à BELLENAVES du lundi 21 juillet au jeudi 24 juillet, pour les jeunes de 13 à 17 ans, au tarif de 130 € (143 € pour les extérieurs).

Monsieur Alain LASSALLE demande quel est le montant cumulé des avenants en moins-value pour les travaux de requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA.

Monsieur le Président répond que le montant cumulé s'élève à 4 097,68 €, il précise qu'il a à signature un autre avenant en moins-value de 6 000 €.

1/ CAMPING COMMUNAUTAIRE DE BERT – RECRUTEMENT.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le recrutement d'un agent non titulaire, pour assurer les postes d'agent d'accueil et d'entretien du camping de BERT, pour la saison estivale 2025.

2/ CAMPING COMMUNAUTAIRE DE BERT – GRILLE TARIFAIRE.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire du camping communautaire de Bert, pour une application à compter du 1er Mars 2025. Cette décision d'augmenter les tarifs fait suite à l'installation de nouveaux chalets de standing, ils sont établis ainsi :

- location à la semaine des chalets en haute saison : 480 € TTC,
- location à la semaine des chalets en basse saison : 350 € TTC,
- nuitée en haute saison : 70 € TTC.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

3/ MICRO-CRÈCHES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Afin de prendre en compte les préconisations de la CAF, un nouveau projet de règlement de fonctionnement des micro-crèches a été transmis aux conseillers communautaires et est présenté par le Président et Monsieur Jean-Marc BRUNIAU, Vice Président ; ce nouveau règlement n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

4/ RELAIS PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification du règlement du Relais Petite Enfance qui consiste à remplacer la dénomination « Relais Assistants Maternels » par « Relais Petite Enfance ».

5/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES (CCJ) – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le nouveau règlement intérieur du Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ) est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire qui accepte de porter la durée du mandat à 3 ans, au lieu de 2 ans actuellement, et ce, à compter des prochaines élections prévues en 2026.

6/ CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE – CANDIDATURE PROMENEUR DU NET.

Monsieur le Président rappelle que les médias numériques et les réseaux sociaux prennent une place grandissante dans la vie des jeunes et des familles. Aujourd'hui, les réseaux sociaux font partie des moyens de communication privilégiés par les jeunes et les parents. Ils constituent des outils indispensables au maintien du lien social.

Dans ce contexte, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier souhaite renforcer sa politique d'action sociale au service des familles en poursuivant la démarche « Promeneurs du Net » avec un appel à candidature pour de nouveaux Promeneurs du Net Jeunesse.

Le dispositif des « Promeneurs du Net » permet aux structures jeunesse d'être présentes sur ces espaces auprès de leur public, en complément de leurs interventions en présentiel.

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur,...) qui, au cours de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes sur Internet et les réseaux sociaux. Il les écoute, les conseille, répond à leur question ou les oriente le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

La candidate pressentie pour assumer ce rôle est Madame Mélanie HANGARD, le temps réalisé pour cette tâche est estimé à 2 ou 3 heures par semaine. Si notre candidature est retenue, la CAF verse une aide au démarrage de l'action.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature « Promeneur du Net ».

7/ CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – VALIDATION.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) devient le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique.

Il va se décliner en 5 axes qui ont été retenus dans la COP Régionale Territorialisation de la planification écologique Auvergne Rhône Alpes, réunie fin 2023 : biodiversité et ressources naturelles, transports et mobilités, bâtiments, énergie et déchets, industrie et produits bois.

Une adaptation du CRTE actuel est demandée pour le 1er trimestre 2025 ; les services communautaires ont réparti les programmes actuellement recensés auprès de l'EPCI mais également de chaque commune, selon les nouveaux critères demandés, pour les années 2025 et 2026.

Ce travail est réalisé en concertation avec les services de l'État.

Les aides de l'État seront prioritairement fléchées sur les programmes inscrits dans le futur CRTE.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique tel que présenté et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat de Relance et de Transition écologique, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau contrat.

8/ GYMNASSE – TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de rénovation énergétique du Gymnase Bernard LE PROVOST, à Lapalisse. Le plan prévisionnel de financement, pour un montant de travaux de 575 000 € HT est le suivant :

- DETR : 109 700 €
- Conseil Régional AURA : 88 300 €
- Conseil Départemental : 230 000 €
- Autofinancement : 147 000 €

9/ TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL.

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique du gymnase Bernard LE PROVOST et de l'école élémentaire de Lapalisse, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, au titre du Contrat Région.

Le plan prévisionnel de financement, pour un montant global de travaux de 938 660 € HT, est le suivant :

- Conseil Régional AURA : 170 000 €
- Etat : 198 025 €
- Conseil Départemental : 319 085 €
- Autofinancement : 251 550 €

10/ GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX DE VOIRIE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Dans le cadre de la constitution du groupement de commandes pour les travaux de voirie, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de désigner les membres qui siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité définit la composition de la Commission d'Appel d'Offres comme suit : Monsieur le Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE », Monsieur le 1er Adjoint de la Commune de Lapalisse, Madame le Maire d'Andelaroche, Monsieur le Maire d'Isserpent, Monsieur le Maire de Droiturier et Monsieur le Maire de Saint-Pierre-Laval.

11/ LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS À LAPALISSE – VENTE D'UN LOT.

Question retirée de l'ordre du jour.

12/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2025.

La note d'orientations budgétaires 2025 relative au Budget Général de la Communauté de Communes, jointe à la note de synthèse, est présentée et commentée par le Président et le 1er Vice-Président. Le débat d'orientations budgétaires est ainsi conduit.

Monsieur Alain LASSALLE intervient pour informer que lors d'une réunion sur le commerce à LAPALISSE il a été indiqué que de nombreux logements sont vacants, il faudrait que les propriétaires se renseignent sur les aides qu'ils peuvent avoir afin de les réhabiliter et de les louer.

Monsieur le Président explique que la Taxe sur les Logements Vacants a été instaurée en 2008 mais n'est pas assez dissuasive pour que les propriétaires réagissent en faisant des travaux ou en vendant leur bien si la charge est trop importante.

Des démarches ont été réalisées auprès des agences immobilières pour expliquer les dispositifs RCVCB, et PVD, ainsi que FRANCE RENOV.

Monsieur VIVIER indique que dans la Loi de Finances qui vient d'être votée des donations peuvent être faites aux descendants directs (300 000 €) ou aux petits enfants (100 000 €), en franchise de droits de donation, à condition qu'ils investissent dans leur logement ou dans les dépenses de rénovation énergétique. C'est un levier pour les jeunes ménages car ils manquent souvent d'apport personnel.

Il y a aussi l'exonération de frais de notaire pour les primo accédants en zone de Centre Ville Centre Bourg.

Madame WALRAET indique que les DPE sont très exigeants.

Madame CHERVIN annonce que toutes les informations seront données au forum de l'habitat, il faut que les propriétaires soient enclins à faire les travaux, on se trouve confrontés à des propriétaires qui ne veulent rien faire sans laisser aucune possibilité d'intervenir.

La réhabilitation de la maison BRACCHI sera réalisée par la commune de LAPALISSE.

Départ de Monsieur Jean-Claude POTHIER.

13/ IMMOBILISATIONS ET SUBVENTIONS – DURÉE D'AMORTISSEMENT.

Le Conseil à l'unanimité décide de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations et des subventions d'investissement.

14/ MISSION LOCALE ESPACE JEUNES – SUBVENTION.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le montant de la subvention à verser à la Mission Locale pour l'année 2025 qui s'élève à 8 624,10 €.

15/ AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) – SUBVENTION 2025 - 2027.

De même, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler la convention ADIL pour la période 2025 - 2027, sur la base de la cotisation suivante :

- 1 354 € au titre de la compétence générale (+ 1 € par rapport à 2024),
- 750 € au titre de la compétence observation.

L'ADIL réalise une permanence à la Maison France Services les jeudis sauf le 4ème jeudi de chaque mois.

16/ CHEMINS DE RANDONNÉE.

Suite à la révision du réseau de petite randonnée menée depuis plusieurs années, Monsieur le Président explique que les chemins qui ne seront plus inscrits au PDIPR ne sont plus entretenus et souvent le balisage n'est plus complet, il sera demandé aux communes si elles souhaitent conserver les chemins dont elles ont la charge d'entretien et de balisage, ou si elles ne souhaitent pas les conserver.

Madame DORLAC prendra contact avec chaque commune afin d'étudier la liste de tous les chemins concernés. Si la commune ne souhaite pas réaliser un balisage neutre, et entretenir le sentier, les services techniques de la Communauté de Communes procéderont petit à petit à leur débalisage afin que le réseau soit fiable pour les utilisateurs.

17/ QUESTIONS DIVERSES.

A – INFORMATIONS.

Monsieur le Président donne au Conseil les informations suivantes :

-Opération de recrutement France Travail pour le nouveau McDonald's :

Pour son ouverture programmée avant l'été, le nouveau McDonald's recherche 40 employés de restauration H/F. Une première information collective a été organisée le 27 février matin - Cf offre 187TMR sur le site France travail.fr ; qui sera suivie de différents entretiens, tests à partir du mois de mars.

- **le COPIL annuel France Services** avec élus et partenaires se déroulera le Lundi 10 mars à 14h30 à la salle de la Grenette.

- **Guid'Asso & MFS – Formation gratuite pour les associations le 11 mars de 18h à 20h :**

Les associations du Pays de Lapalisse ont été invitées à participer à la formation : « L'essentiel de la comptabilité associative » le mardi 11 mars de 18h à 20h salle de la Grenette (nombre de places limité).

Au programme : obligations comptables, outils, présentation des comptes en AG, règles fiscales pour les associations, gérer les différentes contributions et les frais des bénévoles, faire évoluer ses pratiques...

- **des Ateliers numériques sont organisés par le Conseil Départemental** (gratuits - tous niveaux) chaque mercredi matin, depuis mi-décembre, avec M. JUAN, conseiller numérique. Contacter la Maison France Services.

-**Réagencement des locaux France Services et aménagements extérieurs** : Suite aux travaux menés depuis septembre 2024, la Maison France Services offre désormais la possibilité de louer 10 bureaux ou salles pour les services partenaires et locations (organismes, entreprises) permettant de nombreuses prestations au plus près des habitants. Contacter la Maison France Services.

-**Réunion d'information pour les Boutiques Éphémères saison 2025, le 25 mars à 18h dans la salle de réunion de la Maison France Services**, à destination des porteurs de projet.

-La Communauté de Communes Pays de Lapalisse organise le **forum "Rénovation de l'Habitat", samedi 29 mars, de 10 heures à 17 heures, à la salle de la Grenette**. Propriétaires occupants ou bailleurs pourront trouver toutes les informations pour la rénovation de leur bien, le diagnostic et les solutions de performance énergétique pour leur logement, la liste des entreprises RGE, celles spécialisées dans les énergies renouvelables. L'équipe Ma France Renov Allier (Conseil départemental) présentera les dispositifs de financements et la procédure de montage des dossiers, l'ADIL renseignera notamment sur les questions juridiques sur l'habitat ; d'autres informations seront disponibles auprès des différents stands (consommations énergétiques, logements de tourisme, meublés et gîtes, demandes d'urbanisme, assainissement...).

-**L'opération « J'aime la Nature Propre » se déroulera** avec la Fédération des Chasseurs de l'Allier **le 16 mars** dans **3 communes du Pays de Lapalisse (Bert, Isserpent, Lapalisse)**.

B – ENGAGEMENT DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT EN RAISON DE LEUR URGENCE – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'engagement d'urgence du programme suivant et dont l'inscription sera confirmée lors du vote du Budget 2025 en Avril prochain :

- Voirie Communautaire 2025 :

1 000 € TTC

(Crédits budgétaires nécessaires pour le paiement des frais de parution du groupement de commandes en attendant le vote du budget 2025 en avril prochain)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Fait à Lapalisse, le 28 février 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 10 avril 2025

Le Président,

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance

Stéphanie CHERVIN